ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 15037

Texte de la question

M Serge Charles attire l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer sur le probleme que risque de poser pour les usagers, le traitement antigraffiti des metros francais. Les graffiti sont un veritable fleau pour tous ceux qui ont a gerer les lieux et espaces publics. En 1988, le metro de Londres a fait l'objet d'un incendie occasionnant de nombreux tues et blesses. Les informations laissent entendre qu'une partie des victimes auraient ete intoxiquees par les vapeurs d'acide cyamidique degagees par le revetement antigraffiti applique sur les infrastructures du metro londonien. En consequence, il lui demande si les metros francais sont a l'abri de tels incidents tragiques et, si c'est le cas, quelles mesures il entend prendre pour proteger efficacement les usagers de tels dangers.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour eviter la proliferation des graffitis, la RATP, apres avoir protege les armoires electriques des quais par un graphisme geometrique serre, a du rechercher, pour la protection des plans destines a l'information des voyageurs, un materiau sur lequel la peinture et les encres n'adherent pas. Le revetement actuellement utilise, le VRAG (vernis reticule anti-graffitis) presente une concentration tres faible d'acide cyanhydrique. Au cas ou un sinistre se declarerait, compte tenu a la fois du volume total d'une station, qui est en moyenne superieur a 7 000 metres cubes, et de la surface traitee, qui est d'environ 60 metres carres, la toxicite qui se degagerait serait de l'ordre de 1 000 fois inferieure au seuil critique. Il convient au demeurant de rappeler que la RATP developpe tant en matiere de reglementation qu'au niveau des equipements une politique rigoureuse de prevention des incendies, notamment dans le metro. A l'occasion de la publication du rapport d'expertise sur le tragique incendie de Londres, l'inspection generale de securite a rappele a tous les interesses les principales recommandations en ce domaine.

Données clés

Auteur : M. Charles Serge
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15037
Rubrique : Transports urbains
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2881